

<b>Préambule</b>	Les recherches menées par les conservatrices et conservateurs du ROM servent les intérêts de la population de l'Ontario en enrichissant nos connaissances de l'art, de la culture et de la nature. Elles valorisent la signification et l'importance des collections du ROM, contribuant aux perspectives culturelles, aux progrès scientifiques et à la compréhension sociale. Elles nous permettent de faire des choix éclairés visant le monde dans lequel nous vivons. Les recherches sur nos collections se traduisent par des expositions, des publications et des programmes destinés à un public élargi.
<b>Politique</b>	Les recherches sur les collections du ROM et celles conservées ailleurs dans le monde
<i>Collections</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favorisent une meilleure compréhension du monde humain et naturel. Elles génèrent un savoir essentiel sur des sujets fondamentaux comme la biodiversité, le changement climatique, l'expression culturelle, les arts et la portée de l'histoire de l'humanité et de l'histoire naturelle. Les recherches sur les objets d'art, les artefacts, les spécimens, les organismes et les processus contribuent au savoir disciplinaire et fournissent des renseignements précieux pour la gouvernance et l'enrichissement des collections.</li></ul>
<i>Diffusion</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournissent des renseignements essentiels qui trouvent leur expression dans des expositions temporaires et itinérantes, des programmes publics, des galeries permanentes et des activités de financement.</li><li>• Sont diffusées auprès du grand public et des spécialistes (médias, publications et conférences).</li></ul>
<i>Déontologie</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sont effectuées dans le cadre déontologique des disciplines académiques, des principes déontologiques du ROM et conformément à la loi.</li><li>• Sont effectuées en conformité avec l'obligation du ROM de rendre des comptes aux citoyens.nes de l'Ontario et du Canada sur l'usage pertinent des ressources qui lui sont accordées dans son budget annuel d'exploitation.</li><li>• Sont effectuées dans les limites des fonds alloués par le budget annuel d'exploitation du Musée, sans obliger le ROM à faire des dépenses supplémentaires.</li><li>• S'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques du Musée.</li></ul>

---

**Entrée en vigueur** 19 avril 2001

**Dates de modification** 29 août 2002  
14 juin 2007 (aucun changement)  
1<sup>er</sup> juillet 2007 Restructuration des cadres supérieurs (modifications administratives seulement)  
23 novembre 2010 (révision, aucun changement)  
3 mars 2011 (modification du langage)  
2 octobre 2014 (modification du langage)  
11 octobre 2018 (modifications administratives seulement)  
12 juin 2024 (modifications administratives)

### CONTRÔLE

#### Respect de la politique

*Conseil :* Le Comité des collections, de l'engagement et de la recherche évalue régulièrement la mise en application de la politique par les gestionnaires.

*Direction :* Le directeur général et la sous-directrice des collections et de la recherche s'assurent que le Comité des collections, de l'engagement et de la recherche dispose de toute l'information pertinente permettant de déterminer si le ROM respecte la politique.

#### Révision de la politique

*Méthode* Rapport interne

*Responsabilité* Comité des collections, de l'engagement et de la recherche

*Fréquence minimale* Tous les trois ans

---